



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Retraites

Question écrite n° 44336

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur la periodicite du versement des retraites agricoles. Le versement trimestriel ne facilite pas la gestion de ces revenus par leurs beneficiaires. Dans un souci de simplification, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si la mensualisation de ces retraites est envisageable.

Texte de la réponse

En vertu de l'article 37 du decret du 18 octobre 1952, les pensions de retraite des personnes non salariees agricoles leur sont payees trimestriellement et a terme echu. Le passage a un rythme mensuel de paiement pose un probleme financier car, la premiere annee de mise en place, les organismes debiteurs devraient supporter la charge de deux mois de prestations en plus, sans compter un alourdissement non negligeable de leurs frais de gestion. Or, le regime d'assurance vieillesse agricole et le budget de l'Etat, qui contribue a son financement, devront supporter dans les annees qui viennent des depenses supplementaires importantes, induites par la revalorisation des petites retraites agricoles mise en oeuvre a partir de 1994, par la reforme des pensions de reversion qui est entree en vigueur en 1995, ainsi que par les nouvelles mesures resultant de la conference annuelle du 8 fevrier dernier et qui se traduiront des le 1er janvier 1997 par une nouvelle revalorisation des retraites agricoles. Le Gouvernement a estime que les efforts d'amelioration devaient, dans l'immediat, porter plutot sur les pensions elles-memes que sur leurs conditions de versement. Du reste, aucun autre regime de non-salaries (artisans, industriels, commercants ou professions liberales) ne beneficie pour le moment, d'une telle mesure.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44336

Rubrique : Mutualite sociale agricole

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5597

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6287